



## Plainte classée sans suite

Par **bluker**, le **03/10/2016** à **13:26**

bonjour,

une plainte a été déposée contre moi , je pense que la plainte a été classée sans suite mais je n'arrive pas à trouver la preuve même auprès de la police ni du greffier car ils ont fait des fautes quand ils ont écrit mon nom.

si je peux apporter le nom sur lequel la plainte a été déposée, est-ce que le greffe pourra trouver la preuve ?

ou pensez vous qu'on aurait pu l'effacer ?

merci de votre réponse car c'est très urgent

Par **Luna99**, le **03/10/2016** à **18:05**

Peut-être auriez-vous une réponse en téléphonant à nouveau (ou mieux en vous déplaçant) au greffe du tribunal ? bonne chance

Par **alain38**, le **04/10/2016** à **08:13**

Bonjour Bluker,

Demandez à la personne qui a déposé plainte contre vous mais l'institution judiciaire ne vous renseignera pas, sauf si la plainte est instruite, et donc non classée. En effet, vous serez convoqué "pour une affaire vous concernant".

Sinon, quel intérêt ?

Par **Phany88888**, le **04/10/2016** à **12:41**

Bonjour,

Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès verbal. Ce procès verbal a donc un numéro unique, peut-être qu'à partir de celui-ci vous obtiendrez des informations.

Idem, si vous avez été convoqué et auditionné, un pv a dû être rédigé.